



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

ELECTIONS des MEMBRES des CHAMBRES de COMMERCE et d'INDUSTRIE du GERS et de la REGION OCCITANIE

AVIS

DÉPÔT des LISTES ÉLECTORALES

Les élections pour le renouvellement des membres des chambres de commerce et d'industrie du Gers et de la région Occitanie, auront lieu entre le 27 octobre 2021 (date limite de mise en ligne des circulaires des candidats) et le 9 novembre 2021 (date de clôture du scrutin).

Les listes électorales départementales ont été établies par la commission départementale d'établissement des listes électorales et transmises au préfet le 13 juillet 2021.

Ces listes sont consultables du vendredi 16 juillet au mercredi 25 août 2021 inclus :

- **à la préfecture du Gers** – bureau des élections et de la réglementation - Place du Préfet Erignac - 32000 AUCH ;
- **au greffe du tribunal de commerce d'Auch** – 4 Place du maréchal Lannes – 32000 AUCH ;
- **à la chambre de commerce et d'industrie du Gers** –Service élections- Place Jean David – 32000 AUCH.

Tout électeur est autorisé à prendre communication des listes électorales et à en prendre copie à ses frais, auprès de la chambre de commerce et d'industrie du Gers.

Modalités de réclamation :

- **jusqu'au 25 août 2021 au plus tard**, tout électeur qui considère avoir été omis de la liste, radié à tort ou classé dans une catégorie autre que celle à laquelle il appartient peut présenter une réclamation, par recommandé avec accusé de réception ou dépôt contre récépissé, auprès du siège du secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales- Greffe du tribunal de commerce d'Auch – 4 place du maréchal Lannes – 32000 AUCH.
- **Jusqu'au 9 septembre 2021 au plus tard**, tout électeur intéressé peut réclamer directement devant le tribunal judiciaire dans le ressort duquel est située l'entreprise, l'inscription d'un électeur omis, la radiation d'un électeur indûment inscrit ou son inscription dans une catégorie autre que celle à laquelle il appartient.

Tous renseignements complémentaires, sur les demandes d'inscription ou de rectification, pourront être obtenus auprès du secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales assuré conjointement par :

- le greffe du tribunal de commerce d'Auch – Téléphone : 05.62.05.02.24.
- la chambre de commerce et d'industrie du Gers - Téléphone : 05.62.61.62.61.

Fait à AUCH, le **15 JUL. 2021**

Le préfet



Xavier BRUNETIERE

Date d'affichage : le **15 JUL. 2021**